



## Présentation de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)

### Contexte

Les forêts et autres espaces boisés soumis au climat méditerranéen (dont les principales caractéristiques sont des étés chauds, secs et des hivers humides) couvrent respectivement **25 et 50 millions d'hectares dans 25 pays du bassin méditerranéen**<sup>1</sup>. Par commodité, on peut les regrouper sous le terme de « **forêts méditerranéennes** ». La végétation peut y revêtir des formes diverses : garrigues arbustives à chêne kermès, maquis, chênaies à chêne vert, à chêne liège ou à chêne pubescent, pinèdes à pin d'Alep, cédraies, entre autres. Ces types de forêts sont également présents dans d'autres pays du monde : l'Australie, le Chili, les États-Unis ou le Mexique. La biodiversité du bassin méditerranéen présente des **particularités écologiques exceptionnelles**. Dans le cas des espèces d'arbres et de buissons, par exemple, la région Méditerranéenne, qui ne représente pas plus de 1,8 % de la surface boisée mondiale, abrite **290 essences forestières** contre seulement 135 pour le reste de l'Europe. Il existe également beaucoup d'espèces endémiques (plantes et animaux existant uniquement dans une zone géographique)<sup>2</sup>. Ces forêts sont considérées comme un des « **hot spots** » de la biodiversité dans le monde.

Ces forêts ont de tout temps été le cadre de nombreuses activités humaines (exploitation de bois et de liège, cueillettes diverses, défrichage, chasse, pacage, lieu de promenade, etc.). La séparation entre l'espace de vie économique et le milieu naturel est très peu marquée : les dynamiques de la forêt méditerranéenne ont toujours été étroitement liées à l'organisation des sociétés qui les entourent.



Les forêts méditerranéennes constituent un ensemble d'écosystèmes à **équilibre fragile**. Les enjeux qui lui sont liés sont multiples, selon les cas : production économiquement viable de bois, de liège et autres produits forestiers non ligneux, prévention des inondations et de l'érosion, rempart contre la désertification, risque d'incendie, stockage du carbone, préservation et valorisation de la biodiversité, atténuation des effets des changements climatiques, cadre de vie, fonction récréative, etc.

Les forêts méditerranéennes font donc l'objet de **nombreuses attentes, parfois contradictoires**, de la part de différents groupes sociaux et professionnels : propriétaires forestiers, éleveurs, agriculteurs, associations environnementalistes, élus locaux, urbanistes, gestionnaires d'espaces naturels, grand public, etc.



De multiples **pressions d'origine anthropique** fragilisent l'état de la biodiversité, parmi lesquelles l'artificialisation du territoire, la fragmentation des milieux naturels, l'intensification des pratiques agricoles, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, la pollution, le tourisme non soutenable, la surexploitation des ressources ou encore le changement climatique.

Ces pressions majeures sur la biodiversité entraînent la destruction des milieux naturels et par conséquent des espèces qui y vivent.

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et Plan Bleu, « *État des forêts méditerranéennes* », 2018.

<sup>2</sup> Le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), « *Les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée : une évaluation préliminaire* », 10 octobre 2019.

Les effets du changement climatique se font ressentir en France au travers notamment d'**événements climatiques extrêmes plus intenses** (inondations, feux de forêts, canicules, sécheresse, etc.) et des impacts sur la santé humaine. Les fortes chaleurs de l'été 2019 conjuguées à un déficit pluviométrique exceptionnel en sont une illustration.

En région Méditerranée, les températures annuelles moyennes sont aujourd'hui environ 1,5°C au-dessus des moyennes avant la révolution industrielle (1880-1899) et supérieures aux tendances mondiales en matière de réchauffement (+1,1°C). Sans actions d'atténuation supplémentaires, **la température augmentera de 2,2°C en région Méditerranée d'ici 2040** (par rapport à la période préindustrielle), voire de 3,8°C dans certaines zones d'ici 2100<sup>3</sup>.

Les forêts contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique en représentant un « **puits net** » de carbone avec **130 millions de tonnes d'équivalent CO2 absorbés par an**, soit un quart des émissions annuelles françaises. Elles rendent également d'autres services importants à la société : résorption et filtrage des polluants, rôle dans la disponibilité de l'eau, dans la protection des biens et des personnes contre les aléas naturels (avalanche, glissement de terrain, crue, érosion du littoral)<sup>4</sup>.

---

## AIFM

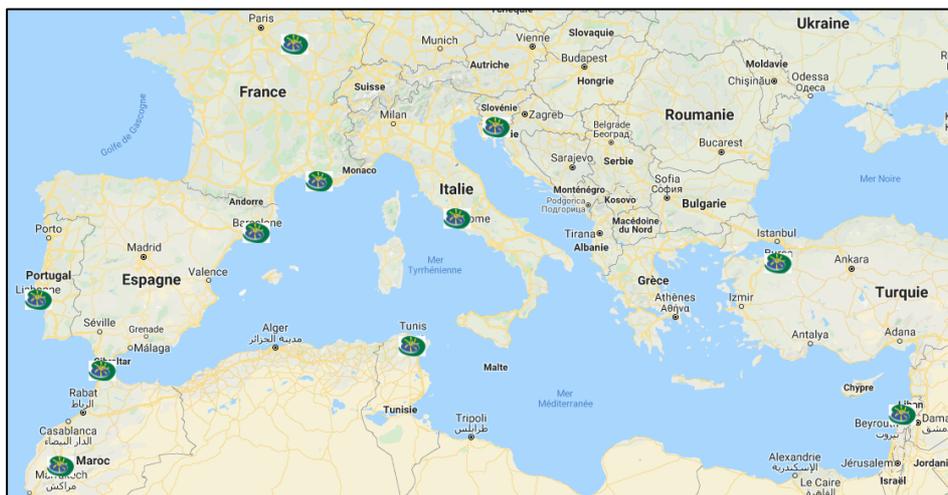
---



Dans ce contexte, l'**Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM)**, créée en 1996, s'est donné pour but de faciliter les **échanges de connaissances et d'expériences** relatives à ces forêts et autres espaces boisés, de manière transversale et pluridisciplinaire, au plan international. Pour cela, l'AIFM œuvre, entre autres, au développement et à la mise en œuvre de **programmes de coopération**.

L'objectif de ces échanges est d'aider à poser et à résoudre les problèmes rencontrés dans la gestion et l'usage de ces espaces forestiers méditerranéens par une réflexion commune afin d'en tirer le meilleur parti. L'AIFM milite pour une **meilleure prise en compte** des enjeux spécifiques des forêts méditerranéennes dans les **politiques** et les actions des institutions internationales, nationales et locales, tout comme celles des particuliers, dans les domaines de **l'environnement, du développement durable** et de **l'aménagement des territoires**.

L'AIFM dispose d'un **réseau** établi dans différents domaines (forestiers, universitaires, environnementalistes, élus, sécurité civile, etc.), garant d'une **diversité d'approches**. L'association a **13 administrateurs établis dans 9 pays méditerranéens**.



Il est issu en partie des projets de coopération menés depuis les années 2000 : Problématique (1999-2001), RECOFORM (2003-2006), Qualigouv (2009-2012), Forclimadapt (2010-2013), Proforbiomed (2011-2014), Medland 2020 (2013-2014), MEDFORVAL (2015-2018...) et INHERIT (2018-2022).

L'AIFM est aussi co-organisatrice des **Semaines forestières méditerranéennes**, qui se sont tenues respectivement à Antalya (Turquie, 2010), Avignon (France, 2011), Tlemcen (Algérie, 2013), Barcelone (Espagne, 2015), Agadir (Maroc, 2017) et Broumana (Liban, 2019). La prochaine aura lieu en 2021 à Sousse (Tunisie).

---

<sup>3</sup> Le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), « *Les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée : une évaluation préliminaire* », 10 octobre 2019.

<sup>4</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire, « *L'environnement en France : rapport de synthèse* », édition 2019.



## Les forêts méditerranéennes et les Objectifs du Développement Durable (ODD)

Identifiés par l'assemblée générale des Nations Unies, **deux ODD ciblent directement les forêts** :

-  Le n°15 « *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* », par la promotion de la **gestion durable** de tous les types de forêt (mettre fin à la déforestation, restaurer les forêts dégradées, accroître le boisement et le reboisement), par la **préservation**, la **restauration** et l'**exploitation durable** des écosystèmes et des services connexes, et par la mobilisation d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du **reboisement**.
-  Le n°6 « *Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable* » par la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts.

Outre les ODD où elle est clairement citée, **la forêt joue également un rôle dans la réalisation des autres ODD** de par les liens intrinsèques entre les différentes thématiques, mais surtout, de par les nombreux services qu'elle rend à la société :

- Le n°1 « *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde* » ;
- Le n°2 « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* » ;
- Le n°3 « *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* » ;
- Le n°5 « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* » ;
- Le n°7 « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* » ;
- Le n°8 « *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* » ;
- Le n°11 « *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* » ;
- Et le n°13 « *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* »

Les forêts méditerranéennes profitent non seulement aux communautés locales, mais contribuent également au bien-être général de la population mondiale. Le « **rapport sur les objectifs de développement durable 2018** » des Nations Unies indique que :

- La dégradation des terres menace les moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes ;
- Les zones forestières de la Terre continuent de s'amenuiser, avec une baisse de 4,1 milliards d'hectares en 2000 à près de 4 milliards d'hectares en 2015. Ainsi, le taux de déforestation a été réduit de 25 % depuis 2000-2005 ;
- L'indice mondial de la Liste rouge des espèces menacées est de 0,74, ce qui indique une tendance alarmante au **déclin des mammifères, des oiseaux, des amphibiens, des coraux et des cycadées**. Les facteurs de cette diminution sont la disparition des habitats du fait des pratiques agricoles non viables, la déforestation, les cultures et le commerce non durables, ainsi que les espèces exotiques envahissantes.



**Face à ces chiffres, il devient primordial d'agir pour la protection, la gestion durable et la restauration des forêts et des espaces boisés, notamment méditerranéens.**

L'AIFM est membre fondateur du **Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM)** qui regroupe une vingtaine d'institutions soucieuses de coordonner leurs actions en faveur d'une gestion durable de la forêt méditerranéenne et dont le Comité des questions forestières méditerranéennes « *Silva mediterranea* » de la FAO assure le secrétariat.

L'AIFM y représente la société civile, parmi les partenaires institutionnels et de la recherche. A ce titre, l'AIFM a participé à la rédaction de **l'État des forêts méditerranéennes** ainsi qu'à la préparation d'un **Cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes**. Ce cadre, prenant en compte les différentes problématiques de développement des forêts méditerranéennes en 9 axes stratégiques, a été développé de manière participative au travers de plusieurs ateliers et adopté à Tlemcen par les ministres participant au Segment de haut niveau de la III<sup>e</sup> Semaine forestière méditerranéenne.



Le projet **Interreg MED INHERIT** vise à identifier, analyser, expérimenter des mesures et politiques de **protection du patrimoine naturel dans les régions côtières méditerranéennes** pour faire face au tourisme de masse par la **valorisation de l'écotourisme**. La méthodologie instaurée renforce la cohérence et la coopération transnationale, le développement sain d'atouts naturels ou culturels sous-exploités et l'harmonisation des politiques de tourisme et de protection du patrimoine naturel. Ce projet permettra en particulier la conception et la création de zones dites « *INHERITURA* » et la mise en place d'itinéraires multi-destinations de tourisme durable entre ses dernières.

Le **Consortium des organisations de la Biodiversité dans le bassin Méditerranéen** : la création d'une alliance stratégique entre partenaires méditerranéens.

Six organisations dédiées à la protection de la nature dans ses différents biomes (zones côtières et marines, îles, zones humides, forêts et autres terres boisées...) travaillant à l'échelle méditerranéenne se sont regroupées afin d'offrir une **plateforme commune** aux bailleurs de fonds et mettre en place des **actions de conservation** ayant un impact plus important dans la région.

Elle permettra l'amélioration de la visibilité et de l'impact des projets aux niveaux local, national et méditerranéen, pour mieux relever les **défis de protection de la biodiversité**.



Les forêts méditerranéennes ont été représentées lors du 14<sup>e</sup> **Congrès forestier mondial** qui se tenait à Durban en Afrique du Sud en septembre 2015. L'AIFM était chargée d'organiser un stand lors de cet événement, qui a permis de faire porter la voix des forestiers méditerranéens et de présenter les actions en cours. L'AIFM espère pouvoir mettre en œuvre à nouveau une telle action lors du 15<sup>e</sup> Congrès forestier mondial en Corée du Sud en 2021.



Les forêts méditerranéennes seront également représentées au **Congrès mondial de la Nature de l'Union International pour la Conservation de la Nature** sur le thème « *La Nature, notre avenir* » en juin 2020 à Marseille (France).